



RÈGLEMENT DU CONCOURS – ÉDITION 2025

1 – Objet du concours

L'Institut National du Design Packaging (INDP) organise le concours FREEPACK SPIRIT afin d'encourager la création packaging et de valoriser le travail des étudiants et de leurs formations.

L'objectif est de concevoir le packaging complet d'une marque ou d'un concept de consommation d'une boisson spiritueuse. Le choix du type de spiritueux est libre. Le projet devra être abouti et respecter le thème imposé.

Les champs d'exploration sont multiples et combinables : création du concept, de la marque, design graphique, étiquette, bouchage, bouteille, coffret, accessoires, PLV, merchandising, mode de consommation, usage, etc.

Thème 2025 : « UN SPIRITUEUX, UN VOYAGE – EXPLORER LE MONDE À TRAVERS LE PACKAGING »

2 – Organisateur

Institut National du Design Packaging (INDP)
Parc d'Activités de Montplaisir – 16121 COGNAC CEDEX
05 45 36 30 25 – www.indp.net – info@indp.net

Le concours est organisé dans le cadre du salon VS PACK, qui se tiendra à Cognac les 2, 3 et 4 décembre 2025 (infos sur www.vspack.com).

3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiants inscrits en 2025/2026 dans des écoles de design, conception d'emballages, arts graphiques, communication visuelle ou beaux-arts, résidant en France.

Les candidatures peuvent être individuelles ou en groupe (3 personnes max), en candidature libre ou dans le cadre d'un projet pédagogique collectif encadré par un enseignant référent.

Chaque candidat ou groupe ne peut présenter qu'un seul projet.

La participation est gratuite. L'envoi des créations est à la charge et sous la responsabilité des participants.

4 – Présentation des projets – Livrables

Contrainte matière : Chaque projet devra intégrer au moins un élément en papier ou carton, même si d'autres matériaux sont autorisés.

Les livrables attendus sont :

1. Une maquette physique du projet (tous matériaux acceptés), dimensions maximales : 50 cm (largeur) x 60 cm (hauteur).
2. Une planche A3 paysage présentant la démarche, les aspects techniques ou une mise en situation. Elle devra comporter le nom du projet et celui du ou des participant(s).
3. La fiche de participation complétée, transmise après inscription.

5 – Exposition, promotion et publication des résultats

Une présélection sera effectuée par l'INDP.

Les projets retenus seront exposés au salon VS PACK à Cognac, les 2, 3 et 4 décembre 2025.

Les participants autorisent l'INDP à utiliser leurs noms, coordonnées et visuels des projets à des fins de communication et de promotion du concours, notamment dans la presse professionnelle.

Les résultats seront proclamés le jeudi 4 décembre 2025 lors du salon.

6 – Propriété intellectuelle et responsabilités

Les projets restent la propriété des étudiants et pourront être retournés sur simple demande.

L'INDP décline toute responsabilité concernant la protection des idées, brevets, modèles ou marques. Il ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou détérioration des projets.

7 – Sélection et prix

Les projets présélectionnés seront soumis à un jury de professionnels qui désignera les lauréats.

Les trois premiers prix recevront un diplôme attestant de la reconnaissance de leur travail par la profession, ainsi qu'une couverture presse nationale.

8 – Calendrier

- Inscriptions : jusqu'au 3 novembre 2025 via le bulletin téléchargeable sur <http://www.indp.net/page/freepack>
- Réception des projets : au plus tard le jeudi 20 novembre 2025 à 16h00 à l'adresse suivante :

INDP – Concours FREEPACK

Parc d'Activités de Montplaisir – 16121 COGNAC CEDEX

- Proclamation des résultats : jeudi 4 décembre 2025

Chaque élève et enseignant participant recevra une invitation au salon.

9 – Clauses générales

- Modification ou annulation : L'INDP se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.
- Acceptation du règlement : L'envoi du bulletin d'inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.



Contact Concours FREEPACK : Yohan CURTAN

05 45 36 30 25

ycurtan@indp.net